

## **Instruction n° DGOS/PF5/R3/2016/149 du 12 mai 2016 relative au déploiement de la transmission d'images numérisées pour la transplantation d'organes**

12/05/2016

Après avoir exposé les enjeux d'un réseau d'images numérisées pour la transplantation d'organes, cette instruction rappelle les principes de fonctionnement du réseau cristal Image et les modalités d'organisation, de déploiement, de formation et d'accompagnement par le ministère en charge de la santé et l'Agence de la biomédecine.